

Protocole de reprise des activités au Canoë-Kayak Club de VANNES (CKCV)



1. Principes généraux
2. Accès au club
3. Transport
4. Utilisation du matériel
5. Navigation et consignes
6. Plan de la base nautique Aviron/Kayak

1. Principes généraux

Compte tenu des risques liés au COVID19, il a été nécessaire de rédiger un protocole permettant la reprise de nos activités nautiques. Les membres du CD ont bien conscience du caractère contraignant de ce protocole mais il est toutefois indispensable si nous voulons continuer à pratiquer notre activité en limitant au maximum les risques de propagation du virus.

L'usage des kayaks du CKCV se fera dans le cadre des sorties du club et à destination exclusivement de ses adhérents à jour de leur cotisation. Toute personne qui souhaite continuer à pratiquer les activités du club s'engage à respecter ce protocole en complément du règlement intérieur et à s'inscrire sur le calendrier du site Internet avant chaque sortie.

La participation aux sorties signifie également que vous acceptez les consignes sanitaires officielles en particulier en ne venant pas si vous présentez un risque pour vous ou les autres participants. Une personne ayant été malade ou s'étant trouvée en présence d'un malade doit demander un certificat de reprise de l'activité à son médecin traitant.

Les activités du club se déroulent dans le cadre des arrêtés permettant la pratique des sports nautiques et l'accès aux plages ou cales.

La Fédération Française de Canoë-kayak a réalisé un dossier pour les clubs sur lequel le comité directeur s'est basé pour préparer cette reprise. Il est consultable en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.ffck.org/2020/05/07/reprise-de-nos-activites/>

Au cours de la réunion du mercredi 13 mai, les membres du CD ont validé le protocole suivant (présenté également aux encadrants le 14 mai) :

2. Accès au club

- Chacun devra disposer de gel hydro alcoolique et de masques (non fournis par le club) pour pouvoir participer aux sorties et manipuler le matériel.
- Le digicode de la boîte à clés devra être désinfecté après chaque utilisation.
- Des affiches seront apposées sur la porte du local rappelant les consignes en matière de sécurité liée au COVID19.
- Le port du masque est obligatoire en dehors de la pratique sur l'eau.
- Les mesures de distanciation sont appliquées : 1 m entre chaque personne, 4 m² par personne, groupe de 8 pers. maximum encadrant inclus.
- Les horaires de sorties seront décalés pour éviter tout croisement entre les groupes et également en fonction de l'activité du club d'Aviron (zone de rinçage)

3. Transport

- Compte tenu des exigences, tant en matière de covoiturage que d'asepsie, qui obligent à désinfecter le minibus après chaque déplacement, l'utilisation du minibus n'est pas possible actuellement. Afin d'éviter d'avoir à le sortir systématiquement du local pour avoir accès aux kayaks, il sera remisé chez un membre du comité directeur qui dispose d'une place de parking.
- Les déplacements se feront à raison de 2 personnes maximum par véhicule personnel, le passager étant assis à l'arrière (avec port du masque).
- Il sera nécessaire de disposer d'une galerie et de sangles pour le transport des kayaks ou d'une boule de remorque pour le transport des kayaks.

4. Utilisation du matériel

Comme il n'est pas possible de désinfecter le matériel individuel après chaque utilisation, conformément aux recommandations de la FFCK, les gilets, pagaies et jupes pourront être prêtés sous forme de packs à chaque adhérent qui en fera la demande, en échange d'un chèque de caution de 100€ qui ne sera pas encaissé.

Il appartient aux personnes intéressées de le faire savoir, soit en contactant un membre du comité directeur, soit en adressant un mail à contact@ckcv.fr

Les packs seront préparés et pourront être distribués au club les :

- lundi 18 mai de 18h à 20h
- mercredi 20 mai de 18h à 20h
- ... autres créneaux (cf. calendrier)

Toute manipulation du matériel ne pourra se faire qu'après désinfection des mains à l'aide de gel hydro-alcoolique.

A la fin de chaque sortie, il est demandé à chaque participant de désinfecter les poignées de portage, le siège et l'hiloire de chaque kayak à l'aide de désinfectant homologué à la norme NF 14476 qui sera mis à disposition au club.

Pour les sorties dans un cadre privé, l'accès technique au local est possible pour les adhérents qui stockent leur matériel personnel avec les règles de nettoyage des zones contact (poignées de porte, boîtier).

5. Navigation et Consignes

- a) Dans la mesure où il est demandé de respecter un espace minimum de protection entre chaque pratiquant au cours des sorties, il sera nécessaire de proposer des itinéraires en limitant les risques de chavirage et donc de récupération, tant en mer qu'en rivière, ce qui implique des sorties **en eaux calmes**.
- b) Les mesures de distanciation sont appliquées : 1 m entre chaque personne, 4 m² par personne y compris sur l'eau donc la pratique se fait en embarcations individuelles et les sorties favorisant les contacts ne sont pas autorisées dans le cadre du club. Il ne sera donc pas possible pour le moment de maintenir les entraînements kayak polo et l'utilisation du drakkar ou de la V6 pour les pink ladies.
- c) Au cours des pauses, il est demandé aux participants de ne partager ni

boissons ni aliments et de maintenir des distances minimales.

- d) Pas de possibilité de proposer de bivouac jusqu'à nouvel ordre.
- e) Dans la mesure où les plages n'ont pas été accessibles au cours des 2 derniers mois, il est recommandé aux adhérents d'être vigilant en matière de respect de l'environnement (période de nidification notamment). Annick Guillerm prépare un document sur ce sujet.
- f) Les règles de sécurité doivent être renforcées : briefing avant l'embarquement ou au club, limitation des conditions de navigation (météo, marée), moyens de communication (téléphone chargé dans housse étanche, VHF fortement conseillée) à la fois pour le groupe mais également pour signaler tout incident nautique qui nécessite une intervention en dehors du groupe.
- g) La feuille de sortie devra être remplie avec la date, l'heure de d'arrivée et de de départ du club, le nom et le prénom de chaque participant y compris pour les kayakistes qui se rendent directement sur le site d'embarquement.

6. Plan de la base nautique Aviron/Kayak

Carte Base Nautique

BaseNautique

- Base Nautique
- Accès Piéton Parking
- Accès Piéton Port
- Accès véhicules
- Vélo
- Rinçage
- Parking
- Ponton embarquement
- Mise à l'eau bateaux
- Parking public

KAYAK

- Local KAYAK
- Algéco
- Toilettes
- Kayaks
- Désinfection

Consignes sanitaires CKCV

Base Nautique :

- masque obligatoire
- 8 pers. maxi pour ckcv

Accès véhicules :

- uniquement pour le chargement

Local KAYAK :

- stockage kayaks (sans le matériel individuel : pagaie, gilet, jupes, casques)

Désinfection :

- kayak après chaque utilisation
- zones contact à chaque sortie (poignées, boitier)

Toilettes :

- accès limité à 1 pers.

Parking public :

- stationnement des véhicules interdit dans la base nautique

Merci de venir avec votre masque et du gel hydro.

RESPONSABILITÉ
LUCIDITÉ
EXEMPLARITÉ

Le comité directeur du CKCV